

# 2021

## Rapport annuel d'activité

Syndicat  
Intercommunal  
de Traitement des  
Ordures Ménagères  
des Vallées du Mont-Blanc



**SITOM**  
des Vallées  
du Mont-Blanc



# SOMMAIRE

<b>Compétences et caractéristiques</b> .....	3
1 • Présentation du SITOM.....	4
2 • Organisation du SITOM.....	6
<b>Sensibilisation et communication</b> .....	8
1 • Actions de sensibilisation.....	9
2 • Actions de communication.....	10
<b>Prévention des déchets</b> .....	13
1 • Objectif de réduction.....	14
2 • Réduction des emballages.....	14
3 • Éco-exemplarité.....	15
4 • Compostage.....	15
5 • Gaspillage alimentaire.....	20
6 • Couches lavables.....	21
7 • Accompagnement des évènements.....	21
8 • Formation en milieu professionnel.....	22
9 • STOP-PUB.....	22
10 • Collectes spécifiques.....	23
<b>Traitement des déchets</b> .....	25
1 • Le Verre.....	26
2 • Les Emballages et Papiers.....	27
3 • Les Ordures Ménagères.....	29
4 • La déchèterie de Passy.....	34
5 • La décharge de la Frasse.....	35
<b>Indicateurs financiers</b> .....	37
1 • Le Verre et les Emballages et Papiers.....	38
2 • Traitement des Ordures Ménagères.....	38
3 • La déchèterie de Passy.....	38
4 • La décharge de la Frasse.....	39
5 • Les déchets compostables.....	39
6 • Structure du coût.....	40
7 • Coût des différents flux de déchets.....	40
<b>Les chiffres clés</b> .....	42



## COMPÉTENCES ET CARACTÉRISTIQUES

### 1 • Présentation du SITOM

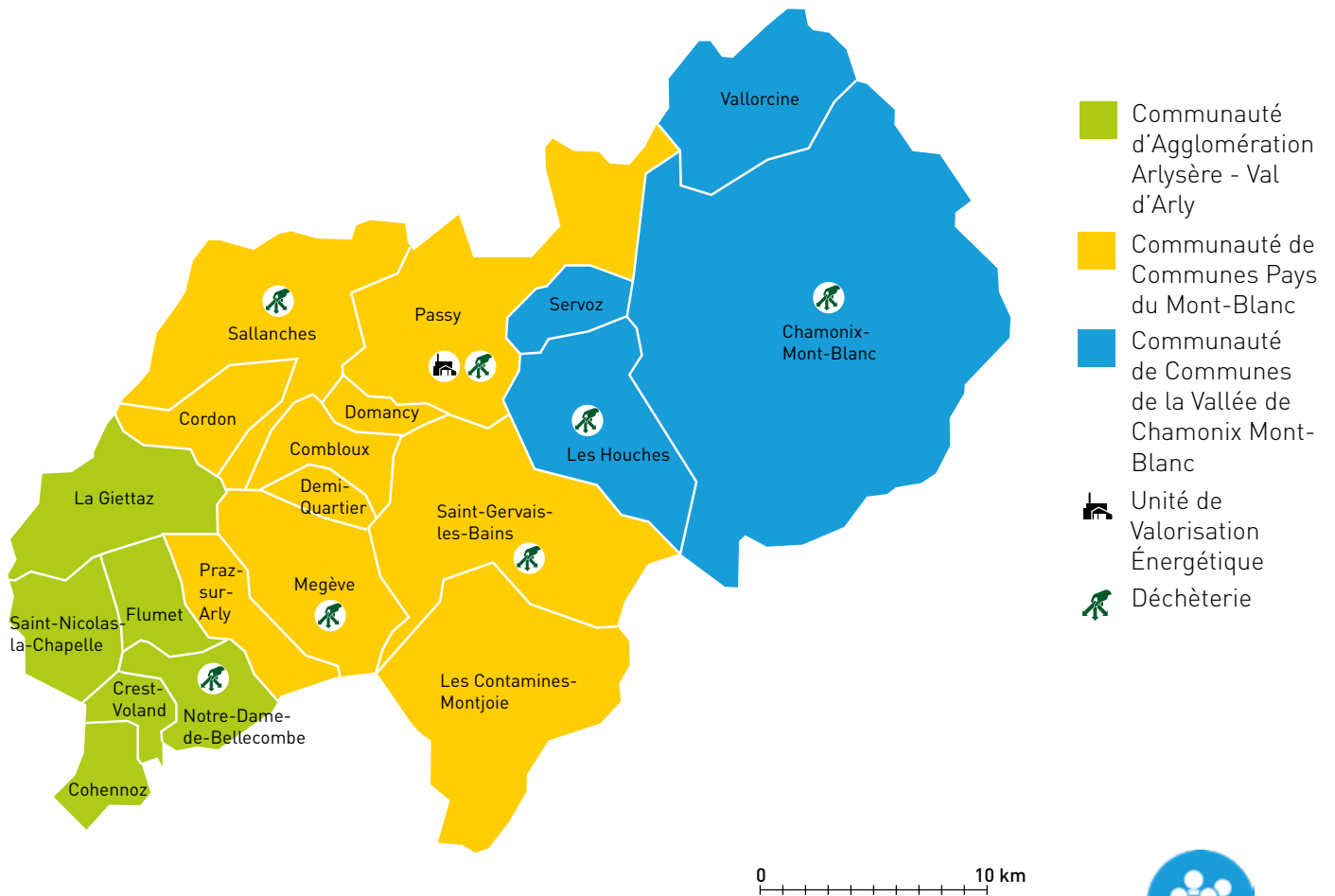
- > Territoire et population
- > Historique
- > Compétences

### 2 • Organisation du SITOM

- > Représentants du SITOM
- > Personnel du SITOM

## 1 • Présentation du SITOM

### > Territoire et population



0 10 km

Le territoire du SITOM des Vallées du Mont-Blanc est considéré comme très touristique.



62 687 hab  
(105 277 DGF)  
751,5 km<sup>2</sup>  
83,4 hab/km<sup>2</sup>

Collectivités adhérentes	Population municipale (INSEE-2019)	Population DGF* (2021)
CA Arlysère	2 748	7 475
CC Pays du Mont-Blanc	46 359	26 707
CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc	13 580	71 095
<b>TOTAL</b>	<b>62 687</b>	<b>105 277</b>

**\*Population DGF :**  
population totale au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire

## > Historique

1969

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) de la moyenne vallée de l'Arve, à 11 communes, est créé.

Il deviendra le SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à 20 communes, en 1991.

1994

Le réseau de déchèteries pour la collecte des déchets encombrants se met en place.

1995

Les travaux de construction de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Passy débutent en 1993.

Les premiers déchets sont incinérés en 1995.

2001

Le tri des déchets ménagers Recyclables est mis en place sur les 20 communes.

2009

Lancement du compostage domestique sur le territoire du SITOM.

2014

Nouveau bâtiment des Recyclables et création d'une plateforme de transfert du Verre.

2016

Remplacement du groupe turbo alternatif de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE).

2017

Lancement du compostage partagé.

## > L'année 2021 en quelques dates

Mars

Arrivée d'Élise dans l'équipe du SITOM, en charge du compostage collectif.

Lancement de l'opération couches lavables → un kit d'essai gratuit pour une durée de 3 semaines après la participation à une réunion d'informations organisée par le SITOM.

Mai

Lancement de l'étude de l'impact de l'extension des consignes de tri.

Juillet

Arrivée d'Anaïs dans l'équipe du SITOM en charge du gaspillage alimentaire et du tri dans l'habitat collectif.

Septembre

Journées Portes Ouvertes de l'Unité de Valorisation Énergétique avec la visite en temps réel de l'UVE grâce à une caméra déportée.

Lancement de l'étude du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques.

Décembre

Visite virtuelle et immersive de l'Unité de Valorisation Énergétique de Passy accessible à tous les internautes.

Lancement de l'étude sur la faisabilité d'une matériauthèque et d'une ressourcerie au Pays du Mont-Blanc.

Les Journées Portes Ouvertes de l'Unité de Valorisation Énergétique ont lieu tous les 2 ans.



## > Compétences

Le **SITOM** des Vallées du Mont-Blanc a pour principales missions :

- **le traitement des déchets :**
  - > Collecte, transfert et valorisation du **VERRE**
  - > Transport, tri et valorisation des **EMBALLAGES ET PAPIERS**
  - > Valorisation par incinération des **ORDURES MÉNAGÈRES**
  - > Gestion de la déchèterie de Passy
  - > Suivi de la décharge de La Frasse
- **l'information et la sensibilisation :**
  - > Animations scolaires
  - > Communication auprès des habitants et des partenaires
  - > Collectes spécifiques (textiles, DEEE, ...)
- **la prévention et réduction des déchets :**
  - > Accompagnement des acteurs du territoire
  - > Compostage
  - > Accompagnement des particuliers

La gestion des déchets sur le territoire est assurée par le SITOM et ses trois collectivités adhérentes.

Les **mairies** des 20 communes sont en charge :

- du nettoyage des abords des points de collecte,
- de la gestion des dépôts sauvages.

Les 3 **collectivités adhérentes** :

- collectent les déchets,
- gèrent les déchèteries,
- implantent les points de collecte.



## 2. Organisation du SITOM

### > Représentants du SITOM

Le SITOM est soumis au suffrage indirect. Ses représentants sont élus parmi les conseillers communautaires.

Parmi les délégués, certains d'entre eux participent au Bureau Syndical, à la Commission d'Appel d'Offres ou à des Commissions de travail, tous participent au Comité Syndical.



**Christèle REBET**  
Présidente  
1<sup>re</sup> adjointe au Maire de Passy



**Stéphane ALLARD**  
1<sup>er</sup> Vice-Président  
Maire de Demi-Quartier



**Marie-Noëlle FLEURY**  
2<sup>e</sup> Vice-Présidente  
Conseillère déléguée  
Mairie de Chamonix

**CA ARLYSÈRE** : Laurence ANCENAY, Ghislaine JOLY, Magdalène SOCQUET-JUGLARD, Françoise VIGUET-CARRIN, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Lionel DIREZ, **Christian EXCOFFON**, Nicolas GERFAUD-VALENTIN, Jérémie MONGELLAZ, François PELLISSIER, Frédéric REY, Gérard WICKER

**CC PMB** : Sandrine LOMBARD-DONNET, Sylvaine PAGET, Fabienne PEDERIVA, **Christèle REBET**, Annick SOCQUET-CLERC, **Solange SPINELLI**, **Stéphane ALLARD**, François BARBIER, Pierre BESSY, Rémi BOUTROIS, Gilles BUISSON, Fabrice DEVERLY, Jean FONTAINE, Yann JACCAZ, **Jean-Luc MATTEL**, Lionel MELLA, **Fabrice PELTIER**, Serge REVENAZ, Maurice SADZOT, Michel STROPIANO, Jacques ZIRNHELT

**CC VCMB** : **Marie-Noëlle FLEURY**, André COMPAGNON, **Patrick DEVOUASSOUX**, Xavier PAQUET, William PEACOCKE, Yves PEROL, Daniel RODRIGUES, **Hervé VILLARD**

*Les élus indiqués en gras composent le Bureau exécutif*

**41 élus**  
représentant les  
Communautés  
de Communes et  
la Communauté  
d'Agglomération  
membres

## > Personnel du SITOM

L'équipe du SITOM est composée de 7 personnes dont 5 animateurs.

**Isabelle DESCAMPS-COULMY** - directrice depuis 2019.

**Valérie ERBA** - secrétaire comptable depuis 2000.

Les animateurs du tri sont chargés d'informer la population sur les bons gestes de tri des déchets. Pour cela, ils assurent une communication de proximité en s'adressant à un public divers : entreprises, particuliers, écoles, centres de vacances, etc.

Parallèlement à leur rôle d'information, l'ambassadeur du tri contrôle la qualité de la collecte des déchets, afin de déceler les dysfonctionnements et les corriger.

Les animateurs participent à des actions de réduction de déchets (vente de composteurs, ateliers zéro déchet...).

Charlotte, maître composteur, a demandé une disponibilité à partir de mars 2021. Elle est remplacée par Élise.

Laëtitia étant partie en congés maternité, Anaïs assure ses missions depuis le mois de Juillet.



Béranger  
depuis 2011



Justine  
depuis 2017



Charline  
depuis 2018



Élise  
depuis 2021



Anaïs  
depuis 2021



*L'équipe du SITOM des Vallées du Mont-Blanc (début 2021)*



## SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

### 1 • Actions de sensibilisation

- > Animations scolaires
- > Journées Portes Ouvertes
- > Ramassage des déchets

### 2 • Actions de communication

- > Accompagnement de la population résidentielle et touristique
- > Supports de communication
- > Affichage dans les communes et habitats collectifs
- > Diffusion via les médias (réseaux sociaux, web, radio...)



## 1 • Actions de sensibilisation

### ► Animations scolaires

Depuis la rentrée scolaire 2020/2021, le SITOM propose un nouveau programme d'animations. Chaque classe peut désormais bénéficier de 1 à 3 animations de 1h30 au choix.

Le but étant de privilégier les activités et les temps d'échanges avec les élèves afin de mieux les sensibiliser à la réduction et à la gestion des déchets.

#### Thème des animations :

- le compostage
- reconnaître les matières pour trier
- trier pour recycler
- limiter nos emballages pour réduire nos déchets
- recycler pour préserver nos ressources
- agir pour limiter le gaspillage alimentaire
- valoriser nos Ordures Ménagères
- découvrir le devenir des déchets spécifiques
- et 3 ateliers bricolages (gobelet en papier, papier recyclé et tawashi)



74 classes sensibilisées dans 25 établissements scolaires

### ► Journées Portes Ouvertes



Le SITOM des Vallées du Mont-Blanc et Suez ont ouvert les portes de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Passy aux habitants le vendredi 17 et samedi 18 septembre.

#### Nouveautés 2021

Cette année, le SITOM et Suez proposaient une immersion au cœur de l'usine pour une expérience unique : une visite en temps réel où le public pouvait suivre et diriger le porteur d'une caméra dans les entrailles de l'usine, parcours commenté en direct par le responsable de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Fanny MORITZ, une éco-activiste est venue présenter une conférence « Simplifiez votre vie en réduisant vos déchets ». Elle a abordé avec le public différents sujets comme la transition écologique, zéro déchet, économie circulaire, recyclage, produits naturels faits maison, ...

Les visiteurs ont été invités à suivre le traitement des différents déchets et à aller à la découverte des filières de collecte, de valorisation et de recyclage. Il était également possible de découvrir des alternatives de consommation pour éviter de produire, pour réduire et/ou réutiliser ses déchets au travers de nombreux ateliers (stands, jeux...).



27 stands proposés lors des JPO

## > Ramassage des déchets

Canettes vides, paquets de gâteaux, mégots... Toutes les occasions sont bonnes pour les ramasser. Que ce soit en montagne ou dans la rue, il n'est jamais trop tard pour passer au nettoyage !

Aider au ramassage des ordures est aussi important que limiter sa production de déchets c'est pourquoi, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc s'associe à ces manifestations. Elles sont de plus en plus nombreuses dans la vallée.

Exemple du ramassage de déchets à Passy Plaine Joux (29/08/2021) :

- > 34 kg de déchets ramassés (environ 1kg par personne)



## 2 • Actions de communication

### > Accompagnement de la population résidentielle et touristique

Afin d'aider les habitants à bien trier mais aussi pour les informer, le SITOM a travaillé sur une lettre d'information sur le tri et le compostage. Elle est diffusée peu à peu aux copropriétaires via les syndicats de copropriétés.

Pour sensibiliser les nombreux locataires des vallées du Mont-Blanc (habitants permanents, secondaires, vacanciers...), le SITOM propose sur son site internet différents supports de communication au choix. Ils sont disponibles gratuitement sur commande.

Cette information est communiquée via la lettre transmise aux copropriétaires et les affiches dans les halls des copropriétés.

De plus, chaque mois, la Poste fournit le listing des nouveaux arrivants sur le territoire du SITOM. Un courrier informatif de bienvenue est envoyé avec les consignes de tri locales (mémo tri et guide), un STOP-PUB, mais aussi les modalités pour acheter

un composteur à tarif subventionné. Le territoire du SITOM accueille également de nombreux touristes chaque année. Afin de les accompagner et de les sensibiliser sur le tri des déchets, plusieurs documents sont traduits en anglais. Ils sont disponibles dans les mairies, offices de tourisme, certains syndicats de copropriété et prochainement dans les agences de location.



**435**  
nouveaux  
arrivants  
sensibilisés



## > Supports de communication

Pour permettre à tous les habitants du territoire d'être informés sur les **bons gestes de tri** ainsi que sur les bonnes pratiques visant à la réduction des déchets ménagers, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met à disposition divers supports à récupérer :

- > directement dans les locaux du SITOM
- > auprès des accueils des mairies et offices de tourisme des collectivités adhérentes.

Ces outils sont gratuits.

Pour les professionnels, le SITOM propose également des autocollants des consignes de tri adaptés à leur production de déchets.



## > Affichage dans les communes et les habitats collectifs

Les supports visuels sont essentiels pour informer la population sur les bons gestes de tri et essayer de réduire les erreurs de tri lors des dépôts.

Avec l'aide de ses 3 collectivités adhérentes, le SITOM met donc en place de la signalétique sur les conteneurs ou à proximité gratuitement.

De plus, afin de sensibiliser le plus de personnes possibles, que ce soit des résidents permanents, secondaires ou touristiques, le SITOM travaille avec les syndicats de copropriétés en leur proposant des affiches sur les consignes de tri à apposer dans les halls, ainsi que de la signalétique adaptée lorsqu'ils disposent encore de locaux poubelles.



Depuis le 1er Janvier 2022, les syndicats ont l'obligation d'informer les copropriétaires sur les règles locales en matière de tri des déchets.

## ► Diffusion via les médias (réseaux sociaux, web, radio...)

### LA RADIO

Des campagnes radio sont réalisées lors des vacances scolaires de Février, d'été et de Noël. Elles rappellent les consignes de tri sur le territoire avec un message clair. Une campagne radio a aussi été diffusée lors de la semaine précédant les Journées Portes Ouvertes en Septembre afin d'informer le plus de personnes de l'évènement.

### LES RÉSEAUX SOCIAUX : FACEBOOK

Une page Facebook est en ligne depuis la fin de l'année 2020. Le SITOM partage de nombreux conseils sur le tri, les dates de ventes de composteurs, ou encore des informations sur la réduction des déchets...



### LE SITE INTERNET

L'accès à l'information est facilité grâce au site internet.

Il est possible de retrouver toutes les informations sur les consignes de tri et la réduction des déchets.

On y retrouve également des explications sur le fonctionnement de l'Unité de Valorisation Énergétique, les différents traitements des déchets et leur recyclage. Les inscriptions pour les différentes actions (ventes de composteurs, ateliers couches lavables ou zéro déchets) sont facilitées.

### LA PRESSE

Des communiqués de presse sont régulièrement envoyés aux médias pour informer des différentes actions mises en place par le SITOM : inauguration de sites de compostage, journées portes ouvertes, ventes de composteurs...

### L'ÉCO DES VALLÉES DU MONT-BLANC

Le SITOM crée en interne et publie chaque année 2 journaux destinés à la population pour répondre aux problématiques et informer les habitants. Ils sont distribués dans toutes les boîtes aux lettres du territoire.

En 2021, un journal hors série a été dédié aux consignes de tri et leur explication.



### LES INSERTIONS DANS LES BULLETINS MUNICIPAUX

Les communes sont un relai important. Elles diffusent des informations via différents supports : bulletins municipaux, lettre d'information mensuelle, magazines de l'office de tourisme... Le SITOM propose des encarts pour communiquer principalement sur les consignes de tri.

### WEBSÉRIE

Les collectivités membres de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) ont décidé de mutualiser leurs moyens afin de financer une opération de communication commune auprès du grand public. « Déchets et des choix » est une série de 5 vidéos traitant le mieux consommer, l'incivisme et la gestion des déchets, l'extension des consignes de tri ou l'économie circulaire.

Toutes les vidéos sont à découvrir sur le site internet du SITOM ou sur youtube.



**238**

mentions J'aime sur la page Facebook



**8 508**

visiteurs sur le site internet soit 23 personnes par jour



**58 200**

exemplaires de l'Éco hors série distribués





## PRÉVENTION DES DÉCHETS

- 1 • Objectif de réduction
- 2 • Réduction des emballages
- 3 • Éco exemplarité
- 4 • Compostage
  - > Compostage domestique
  - > Compostage partagé
- 5 • Gaspillage alimentaire
- 6 • Couches lavables
- 7 • Accompagnement des événements
- 8 • Formation en milieu professionnel
- 9 • STOP-PUB
- 10 • Collectes spécifiques
  - > DEEE
  - > Textiles
  - > Bouchons
  - > Capsules
  - > Instruments d'écriture

## 1 • Objectif de réduction

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes (PRPGD) a été adopté le 19 décembre 2019 ; il s'intègre au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Les trois axes prioritaires du SRADDET en Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivants :

- > réduire la production de déchets ménagers de 12 % d'ici à 2031 (soit -50 kg par habitant) par rapport à 2015,
- > atteindre une valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI) de 65 % en 2025 et 70 % d'ici à 2031 (54% en 2015),
- > réduire l'enfouissement de 50 % dès 2025 par rapport à 2010.

La loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire - Février 2020) impose désormais de :

- > réduire de 15 % les quantités d'Ordures Ménagères et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010,
- > tendre vers l'objectif de 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er Janvier 2025,
- > lutter contre l'obsolescence programmée,
- > favoriser la réparabilité des produits.

Le SRADDET prévoit 50 kg de déchets ménagers en moins par habitant d'ici 2031.



## 2 • Réduction des emballages

Pour réduire l'utilisation des emballages, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc met à disposition des habitants du territoire des sacs à vrac. Ces sacs permettent d'acheter en vrac fruits, légumes, céréales, fruits secs...

Afin de développer l'utilisation d'emballages réutilisables, le SITOM propose également aux commerçants d'afficher sur leur vitrine un autocollant pour encourager la réduction des déchets.



### 3 • Éco-exemplarité

Dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets des collectivités adhérentes, le SITOM développe diverses actions pour favoriser l'éco-exemplarité notamment dans les 20 communes du territoire. Il les accompagne dans leur démarche de sensibilisation, tri, et réduction des déchets... Cette action a débuté en 2012 et se poursuit.

Les objectifs principaux sont de :

- > Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les collectivités.
- > Inciter les particuliers à s'engager dans la prévention des déchets par l'exemplarité des démarches des collectivités.
- > Impliquer les collectivités adhérentes dans la démarche de prévention des déchets.
- > Sensibiliser les élus à la prévention des déchets.
- > Sensibiliser l'ensemble du personnel aux gestes de prévention des déchets (réduction de la consommation de papier, des déchets verts, des déchets dangereux...).

Le PLP DMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés) est un document obligatoire depuis le 1er Janvier 2012.

### 4 • Compostage

#### > Compostage domestique

Le SITOM favorise le compostage en proposant des composteurs individuels à 15€, le reste du coût étant pris en charge par le SITOM. Ces composteurs en bois ou en plastique recyclé ont une capacité de 400L et sont vendus en kit. Un petit seau (bioseau) de 10 litres qui accueillera les déchets compostables dans la cuisine avant d'être vidé au composteur est offert pour tout achat d'un composteur. Il est également possible d'acheter un aérateur en plastique pour faciliter le mélange des biodéchets en décomposition et aérer le compost au prix de 5€.

En 2021, le SITOM a proposé 3 campagnes d'une semaine de ventes de composteurs sur tout le territoire :

- > du 3 au 6 mai 2021
- > du 29 mai au 6 Juin 2021
- > du 1er au 8 juillet 2021

Des ventes dans les locaux du SITOM à Passy ont également lieu tous les premiers vendredis du mois toute l'année. 6 dates supplémentaires ont été ajoutées.



Depuis le début de l'opération en 2009, 6 042 foyers se sont équipés d'un composteur, soit 25,9 % des maisons du territoire.

30%  
des Ordures  
Ménagères sont  
des déchets  
compostables



Maisons équipées avec au moins un composteur domestique :

	Total foyers équipés	Nouveaux foyers 2021
Cohennoz	22	0
Crest-Voland	63	5
Flumet	94	10
La Giettaz	65	22
Notre-Dame-de-Bellecombe	61	6
Saint-Nicolas-la-Chapelle	59	6
CA Arlysère	364	49
Combloux	287	40
Cordon	109	7
Demi-Quartier	102	6
Domancy	280	31
Les Contamines-Montjoie	178	12
Megève	215	18
Passy	1 317	141
Praz-sur-Arly	123	13
Saint-Gervais-les-Bains	634	58
Sallanches	930	84
CC PMB	4 175	410
Chamonix	861	98
Les Houches	405	47
Servoz	168	23
Vallorcine	69	6
CC VCMB	1 503	174
<b>TOTAL</b>	<b>6 042</b>	<b>633</b>



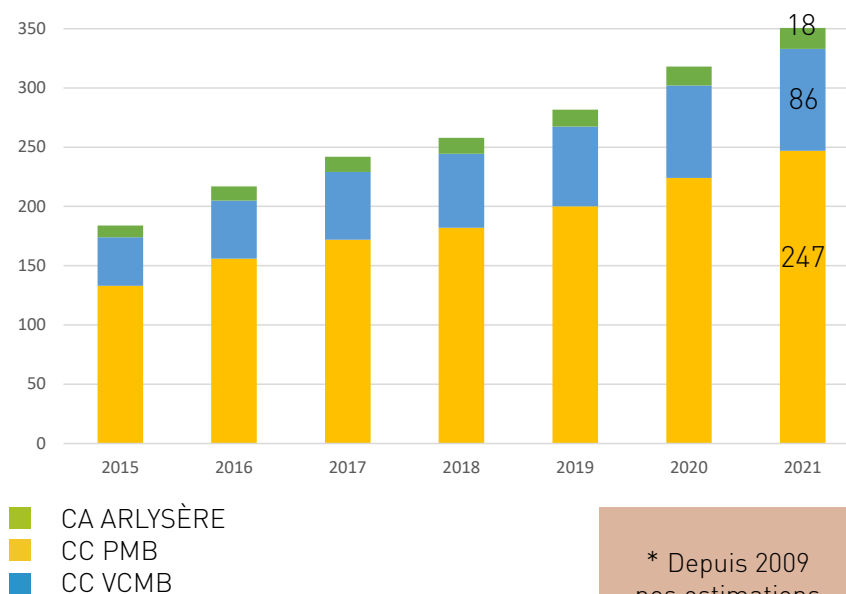
## BILAN ÉVITEMENT

En 2021, 711 foyers (pour 803 composteurs vendus : 722 en bois et 81 en plastique) sont venus acquérir un composteur lors des différentes permanences. Parmi eux, 170 venaient pour une 2<sup>nd</sup>e acquisition et 57 étaient des résidents secondaires.

Sachant que la quantité de déchets compostables est d'environ 50 kg\* par an et par habitant et que le nombre de personnes par foyer est estimé à 2,5, le compostage a permis de détourner environ 350,7 tonnes de déchets en 2021. Seuls les foyers qui ne compostaient pas avant d'acheter un composteur sont pris en compte.

Le compostage permet également de réduire les coûts de transports et de traitements des Ordures Ménagères.

Évolution du tonnage détourné grâce au compostage domestique (en tonnes) :



En 2021,  
**711 foyers**  
ont acheté un  
composteur (pour  
803 composteurs  
vendus).



**350,7 tonnes**  
de déchets  
détournés

\* Depuis 2009 nos estimations n'ont pas évolué. À savoir que les estimations pour :  
- l'Ademe sont de 80 kg/hab/an  
- SRADDET sont de 175 kg/hab/an.  
Le SITOM sous-évalue donc probablement les quantités détournées.



## > Compostage partagé

Il existe différents sites de compostage partagé :

- > le compostage en pied de résidence,
- > le compostage de quartier,
- > le compostage en établissement scolaire,

le compostage en établissement professionnel.

Un site de compostage partagé est constitué d'au minimum 3 bacs. Ils permettent d'accueillir d'une part les déchets de cuisine (bac de dépôt) et d'autre part la matière sèche, structurante et carbonée qui servira à équilibrer le contenu. Un dernier bac (bac de maturation) permet au compost de mûrir avant son utilisation.

Pour chaque site, le SITOM des Vallées du Mont-Blanc :

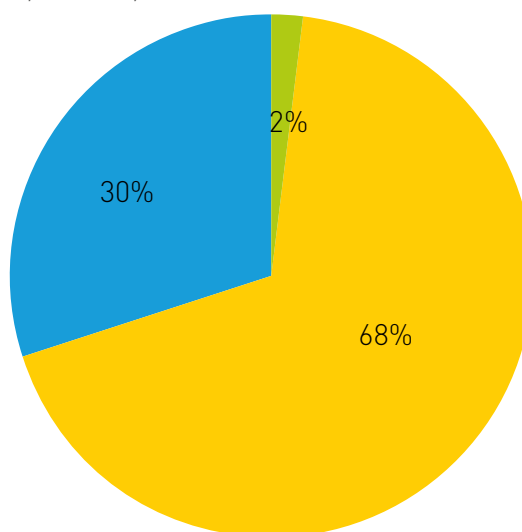
- > réalise un diagnostic d'implantation,
- > installe les composteurs,
- > sensibilise les usagers,
- > forme minimum deux référents de site,
- > réalise un suivi régulier.

Le SITOM intervient gratuitement.

Les référents des sites de compostage partagé sont des personnes bénévoles en charge de :

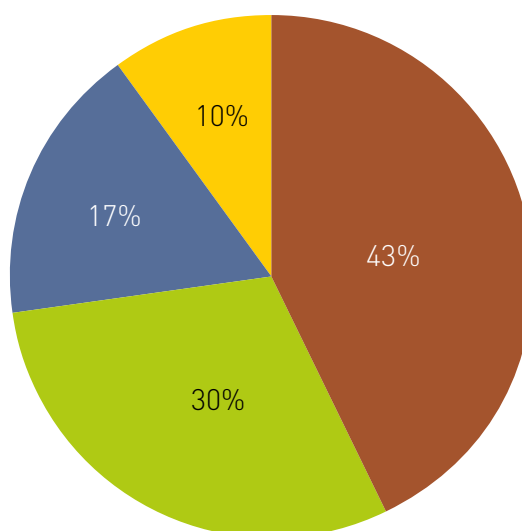
- > vérifier l'état du site de compostage,
- > brasser la surface du compost chaque semaine,
- > transférer le compost du bac de dépôt vers le bac de maturation,
- > noter sur le logiciel de suivi les actions effectuées sur le site ,
- > être personne relais auprès des autres utilisateurs et du SITOM.

Répartition par territoire :



■ CA ARLYSÈRE  
■ CC PMB  
■ CC VCMB

Répartition par site :



■ Pieds de résidence (54 sites)  
■ Établissements scolaires (23 sites)  
■ Sites de quartier (13 sites)  
■ Établissements professionnels :  
- touristiques (6)  
- entreprises (28)  
- autres (3)



126 sites  
de compostage  
partagé

## PROBLÉMATIQUE DE L'ANNÉE 2021

La crise sanitaire a rendu difficile l'approvisionnement en bois des constructeurs de composteurs. Il y a donc eu en conséquence un retard d'implantation de sites.

Par ailleurs, le SITOM a également connu une pénurie en broyat, matière indispensable au compostage partagé, mis habituellement à disposition des référents qui n'arrivent pas à s'en procurer par eux même.

La crise sanitaire a également engendré des difficultés de maintien de la pratique de compostage (les apporteurs et référents craignaient de toucher aux bacs et d'effectuer les manipulations nécessaires). En outre, il y a des référents, normalement engagés pour chaque site, mais il n'existe pas encore de réseau de référents dynamiques et motivés (réseau en construction). Les ouvertures de 2 sites de quartier ont été retardées de ce fait.

Malheureusement, le compostage reçoit toujours un accueil mitigé et les difficultés à implanter des sites de compostage partagé en pieds de résidences persistent. Cela a eu pour conséquence la fermeture temporaire d'un site de quartier qui subissait une affluence plus importante que celle qui avait été estimée lors de sa création.

Les sites de quartier sont en effet dimensionnés pour les riverains habitant dans les 250 m du site et n'ayant pas de solution de gestion de leurs biodéchets, hors les habitants des copropriétés alentours compostaient sur ce site de quartier malgré la possibilité d'avoir un site sur leur propre terrain.

## COMPOSTAGE EN PIED DE RÉSIDENCE

Depuis 2010, le SITOM accompagne les copropriétés et bailleurs dans la mise en place de composteurs en pied de résidence de 6 logements et plus.

Le SITOM fournit gratuitement le matériel nécessaire : composteurs, bioseaux et petit matériel (griffe, aérateur, pelle).

Parmi ces sites, 6 ont été agrandis en 2021 car les apports en biodéchets ont augmenté par rapport à l'estimation de base.



*Résidence le clos Bellevue à Sallanches*

## COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Depuis 2011, le SITOM propose aux établissements scolaires l'installation gratuite de composteurs pour valoriser les biodéchets issus de la préparation de repas et/ou des retours d'assiettes. Les animateurs sensibilisent chacune des classes avant le début de la pratique (ou une classe qui aura pour rôle de former le reste de l'école) et forment le personnel de cantine.

Le SITOM accompagne ainsi actuellement 13 écoles (dont 2 sites réaménagés en 2021), 4 collèges, 2 MFR, 1 IME et 2 centres de loisirs.



*École de Cordon*



54 sites  
en pied de  
résidence  
(dont 3 nouveaux)



23 sites  
en établissement  
scolaire  
(dont 2 nouveaux)



## COMPOSTAGE EN ÉTABLISSEMENT PROFESSIONNEL

Le SITOM aide à l'installation de site de compostage en milieu professionnel (restaurant, hôtel, entreprises diverses ...) par la subvention d'une partie du coût des composteurs et la formation des employés. Le SITOM accompagne parmi eux 6 établissements touristiques (refuges et gîtes).

## COMPOSTAGE DE QUARTIER

Depuis 2016, dans le cadre d'une convention, le SITOM propose aux communes de mettre en place des composteurs sur terrain communal. Ces sites sont ouverts à tous les habitants du quartier n'ayant pas accès à un espace vert.

Le matériel est fourni gratuitement par le SITOM. Un référent communal est chargé d'approvisionner le site en structurant.

Un site a été agrandi, victime de son succès, et un site implanté n'a pas encore été lancé par manque de référents. Une campagne est donc en cours pour en trouver de nouveaux.

En 2021, la CC VCMB a embauché un technicien pour pallier au manque de référents et maintenir l'activité de compostage de ses sites de quartier. Ce technicien assure la bonne gestion du processus de compostage par diverses manipulations de brassage et d'équilibrage hebdomadaires ainsi que par plusieurs transferts annuels.

## LES DÉCHETS VERTS : LES BIODÉCHETS OUBLIÉS DU JARDIN

Les déchets verts représentent d'excellentes ressources pour notre sol. Il est la plupart du temps possible et même préférable de les gérer sur leur lieu de production plutôt que de se déplacer en déchèteries.

Le SITOM réfléchit actuellement à plusieurs axes de travail afin de réduire la production de déchets verts et favoriser ainsi leurs réemplois localement.

L'étude du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques proposera des solutions pour valoriser les déchets verts et réduire leurs apports en déchèteries.

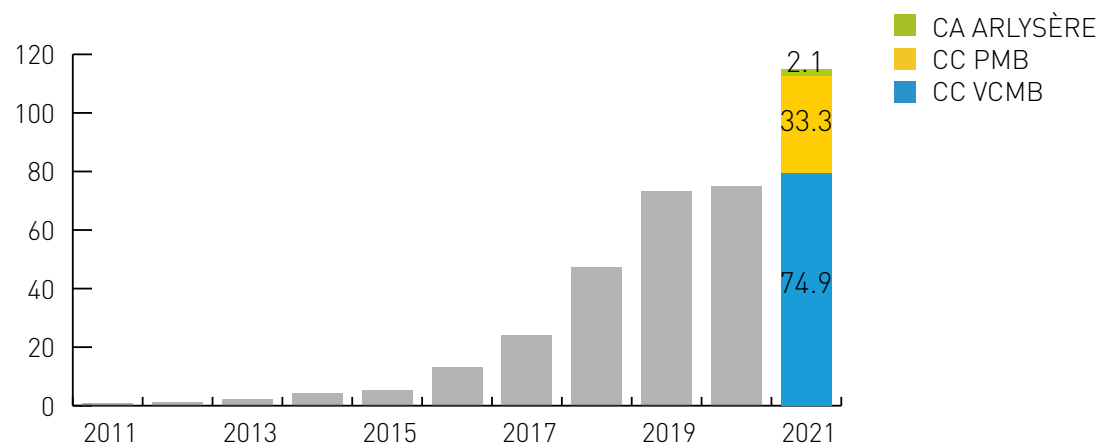


**37 sites**  
en établissement  
professionnel  
(dont 4 nouveaux)



**14 sites**  
de quartier  
(dont 2 nouveaux)

*Évolution des tonnages détournés (en tonnes) :*



**110,3 tonnes**  
de déchets  
détournés

## 5 • Gaspillage alimentaire

### > Dans les écoles

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SITOM accompagne les établissements en restauration collective voulant se lancer dans cette démarche, tout au long de leur projet.

#### DIAGNOSTIC

Objectif = déterminer les sources du gaspillage alimentaire

- > État des lieux du système de restauration (préparation des plats, menus, effectifs, matériel...),
- > mise en place de pesées.



#### ACTIONS CORRECTIVES

Objectif = diminuer les sources du gaspillage alimentaire, à chaque niveau, en impliquant les différents acteurs de la restauration.

#### SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

- > Affichages dans le restaurant (pesées, informations sur le gaspillage alimentaire, fruits et légumes de saison...),
- > animations/formations (en classe, temps de la pause méridienne, agents...).



#### MATÉRIEL FOURNI

- > pesons, balance et seaux pour les pesées,
- > gâchimètre du pain (urne transparente pour mesurer le gaspillage de pain),
- > outils d'évaluation (tableurs et affiches de retranscriptions des pesées).



#### SUIVI RÉGULIER

- > Réunions d'information et de réflexion avec les différents acteurs concernés,
- > Accompagnement pendant les pesées,
- > Propositions d'actions.

### > Dans les restaurants

Pour sensibiliser les restaurateurs et les clients au gaspillage alimentaire, le SITOM propose des autocollants pour informer le client sur la possibilité d'emporter ce qui n'est pas terminé dans son assiette.

Adopter cette pratique évite de gaspiller et valorise les mets préparés par le restaurateur.



1,33 millions de tonnes de gaspillage alimentaire par an en France (restauration collective et commerciale).

## 6 • Couches lavables



Afin de développer l'utilisation des couches lavables sur le territoire et de réduire les déchets liés à l'hygiène des bébés (727 tonnes de couches jetables estimés en 2018 - caractérisation des OM), le SITOM propose d'accompagner les familles volontaires à l'utilisation de couches lavables.

- > Des réunions d'informations ont lieu tous les 2 mois (6 réunions en 2021) dans les locaux du SITOM. Elles permettent aux familles de connaître les différents enjeux (écologiques, sanitaires et économiques) et tout savoir sur les couches lavables (modèles, tailles, matières, entretien...).
- > Un kit de couches lavables est prêté gratuitement pour une durée de 3 semaines. Les familles peuvent tester les couches avant de les acheter ce qui permet de trouver le modèle le plus adapté à chaque bébé et à l'organisation familiale.

**1 tonne**  
de déchets  
générés par les  
couches jetables  
d'un bébé



**34 parents**  
rencontrés  
et 10 kits de  
couches lavables  
loués

## 7 • Accompagnement des événements

Afin d'encourager les organisateurs d'événements festifs ou de manifestations culturelles ou sportives à être plus respectueux de l'environnement, le SITOM met gratuitement 10 caisses de 210 verres à disposition, en contrepartie d'une caution de 1 euro par verre.

Le SITOM propose depuis 2007 aux associations et aux communes du territoire, de trier les déchets sur les lieux des manifestations qu'ils organisent. « Le tri ce n'est pas qu'à la maison ! », c'est un des messages que le SITOM souhaite faire passer auprès de la population et des organisateurs.

Le SITOM propose :

- > le prêt, via un contrat, de doubles collecteurs appelés « écollectos » en contrepartie d'une caution,
- > des formations pour les organisateurs et les équipes de bénévoles.

De nombreux événements ont encore été reportés ou annulés en 2021 suite à la crise sanitaire.

Pour aider les organisateurs d'événements (dans les domaines du sport, de la culture, du tourisme, ...) à réduire l'empreinte écologique de leurs projets, un document

a été rédigé à l'initiative d'un groupe de travail supervisé par le SITOM des Vallées du Mont-Blanc réunissant les responsables événementiels des Offices de tourisme, des chargés de projet culturel des mairies et avec les chargés environnementaux des Clubs des sports, des différentes communes du SITOM.



**38**  
événements avec  
des écoverres et/ou  
des écollectos

## 8 • Formation en milieu professionnel

Les animateurs du SITOM informent directement les professionnels sur leur lieu de travail pour :

- > faire un diagnostic complet sur la gestion des déchets,
- > rappeler les consignes de tri,
- > proposer une nouvelle organisation de collecte,
- > accompagner la mise en place du tri et / ou du compostage,
- > rappeler la réglementation en vigueur.

À la demande, les animateurs interviennent pour former le personnel en milieu professionnel.

Cette formation gratuite permet de mettre en place des actions concrètes dans les structures sensibilisées (tri des déchets dans les cuisines des restaurants, mise en place de signalétiques adaptées, ...).

Les formations en milieu professionnel sont gratuites.

## 9 • STOP-PUB

Les boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, publicités ou journaux gratuits.

Apposer un autocollant ou une étiquette « Stop Pub », mentionnant le refus de recevoir ce type d'imprimés permet d'éviter 40kg de papiers par an.

L'information des collectivités continue cependant à être distribuée. Il n'y a pas de STOP-PUB officiel, le tout est que le message soit clair.

Le SITOM fournit gratuitement des STOP-PUB à toutes les mairies et offices de tourisme du territoire qui sont mis à disposition des administrés.



40 kg  
de papiers déposés  
en moyenne dans  
une boîte aux  
lettres par an



## 10 • Collectes spécifiques

### ► Les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)



Depuis 2005, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs de DEEE sont responsables de l'élimination et du traitement des DEEE.

Ainsi, la collecte est assurée gratuitement dans les 7 déchèteries du territoire.

En 2021, 4 familles de signalétiques ont été changées dans les 7 déchèteries du territoire :

- > gros électroménagers hors froid (GEM HF)
  - > gros électroménagers froid (GEM F)
  - > écrans
  - > petits appareils en mélange (PAM)
- 21 nouveaux panneaux ont donc été installés avec une signalétique plus claire et actuelle.



13,7 kg  
d'appareils  
électriques et  
électroniques  
/hab/an

Collecte des DEEE (en tonnes) :

	GEM HF	GEM F	ÉCRANS	PAM	LAMPES
Notre-Dame-de-Bellecombe	16.75	8.76	3.45	17.96	0.372
CA Arlysère	16.75	8.76	3.45	17.96	0.372
Megève	69.56	22.70	7.22	22.70	1.038
Passy	53.04	29.43	14.70	56.65	0.793
Saint-Gervais-les-Bains	52.37	14.24	6.90	31.81	0.642
Sallanches	76.90	30.46	16.16	49.92	0.468
CC PMB	251.87	96.83	44.98	161.08	2.941
Chamonix Mont-Blanc	60.39	17.89	8.17	35.91	0.870
Les Houches	78.64	17.83	7.78	31.30	0.559
CC VCMB	139.03	35.72	15.95	67.21	1.429
<b>TOTAL</b>	<b>407.65</b>	<b>141.31</b>	<b>64.38</b>	<b>246.25</b>	<b>4.742</b>

### ► Les textiles

Depuis 2016, le SITOM a signé une convention avec l'éco-organisme Éco TLC pour la mise en place de points de collecte de textiles. À ce jour, **30 bornes textiles** sont disposées sur le territoire du SITOM. Ces bornes sont collectées par TRI-VALLÉES puis triées au centre de tri Alpes TLC à Ugine.

Les textiles collectés qui ne peuvent pas être réutilisés tels quels (revendus en friperie ou distribués à des associations pour les plus démunis) sont recyclés de 2 façons différentes :

- > coupés en chiffons d'essuyage pour l'industrie,
- > effilochés pour faire du rembourrage de meubles, de l'isolant pour le bâtiment.

Recycler les textiles usagés a plusieurs avantages : cela permet de donner une deuxième vie à ses vêtements, d'éviter ainsi de devoir en produire des neufs, avec les conséquences environnementales que cela implique. Cela crée en outre de l'emploi : chez Tri-Vallées, par exemple, ce sont des personnes éloignées du marché de l'emploi qui collectent et trient les habits.

Enfin, une petite partie sera incinérée et valorisée énergétiquement : les textiles sont broyés pour fabriquer du combustible solide de récupération.

En 2021, 4 kg de textiles par habitant ont été collectés sur le territoire du SITOM (soit une augmentation de 0,7 kg par rapport à 2020), sachant que le gisement est estimé à 10 kg par habitant et par an.



227,8 t  
collectés en 2021  
soit 4 kg de  
textile/hab/an



### > Les bouchons

Les bouchons en plastique et en liège sont collectés par l'association Bouchons 74. De nombreux points de collecte se trouvent dans les déchèteries ou à l'accueil des grandes surfaces.

En 2021, ce sont 650 kg de bouchons qui ont été collectés sur le territoire du SITOM. Ils sont ensuite triés à Duingt puis revendus à un recycleur. Au total, Bouchons 74 a récolté 26 227 € qui ont permis de financer du matériel médical pour les personnes en situation de handicap.



### > Les capsules

Des conteneurs spéciaux collectent les capsules Nespresso usagées.

L'objectif pour le SITOM est de favoriser le tri de ces déchets sur le territoire afin d'optimiser leur recyclage : les capsules usagées sont en effet composées d'aluminium et de marc de café, deux matériaux totalement recyclables.

Lors du processus de recyclage, l'aluminium et le marc de café seront séparés et valorisés respectivement en fonderie et en compost via des filières adaptées.

Un bac de collecte est à disposition dans certaines déchèteries du territoire.



### > Les instruments d'écriture

Le SITOM a mis en place une collecte des instruments d'écriture dans la majorité des écoles, des mairies et offices de tourisme de son territoire depuis de nombreuses années. Il est possible d'y rapporter les feutres, stylos, correcteurs, surligneurs et porte-mines... La règle : cela doit être en plastique et servir à écrire !

Les instruments d'écriture ainsi récupérés pourront être recyclés et serviront à fabriquer du mobilier urbain.

Chaque instrument d'écriture collecté permet de récolter 0.01 € pour une association locale. En 2021, grâce à cette collecte, 208 € ont pu être reversés à l'association Écotrivélo. Le principe de cette association est de collecter et composter les biodéchets des professionnels de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc. Le ramassage se fait à vélo avec une remorque pouvant tracter jusqu'à 140 kg.



**650 kg**  
de bouchons  
collectés en 2021



**20 835**  
instruments  
d'écriture collectés  
en 2021  
soit 208 euros  
pour l'association  
Écotrivélo





## TRAITEMENT DES DÉCHETS

### 1 • Le Verre

### 4 • La déchèterie de Passy

### 2 • Les Emballages et Papiers

### 5 • La décharge de la Frasse

- > Collecte
- > Traitement
- > Tonnage recyclé par matière
- > Erreurs de tri

### 3 • Les Ordures Ménagères

- > Collecte
- > Traitement à l'UVE de Passy
- > Surveillance environnementale de l'UVE

## 1 • Le Verre

### > La collecte



Le SITOM a confié la collecte du verre à un prestataire privé, la Société TRIGÉNIUM. Celle-ci collecte et transfère le verre jusqu'à la plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'UVE de Passy.

À compter de 2022, la collecte du verre sera de la compétence des Communautés de Communes ou d'Agglomération.

### > Le traitement

Le verrier OI Manufacturing recycle le verre acheminé, par semi-remorques aux verreries situées à :

- > Béziers dans l'Hérault (53,6% du tonnage)
- > Gironcourt dans les Vosges (36,8% du tonnage)
- > Labégude en Ardèche (5,4% du tonnage)
- > Vergez dans le Gard (4,2% du tonnage).

### TRI DU VERRE

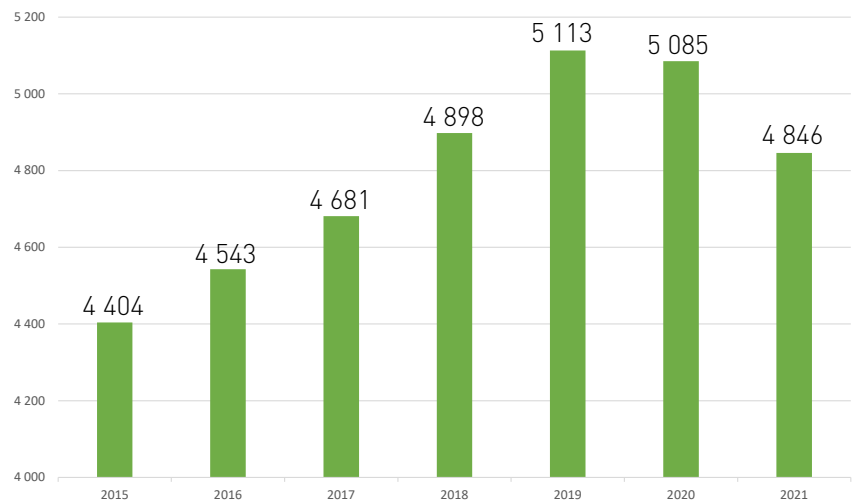
Dès son arrivée en verrerie, le verre est trié. Ainsi les éléments indésirables qui peuvent compromettre sa qualité sont retirés. Plusieurs étapes sont nécessaires : tri manuel, tri optique et contrôle qualité. Le verre est ensuite broyé en « calcin ».

### FUSION ET FABRICATION DE NOUVEAUX CONTENANTS

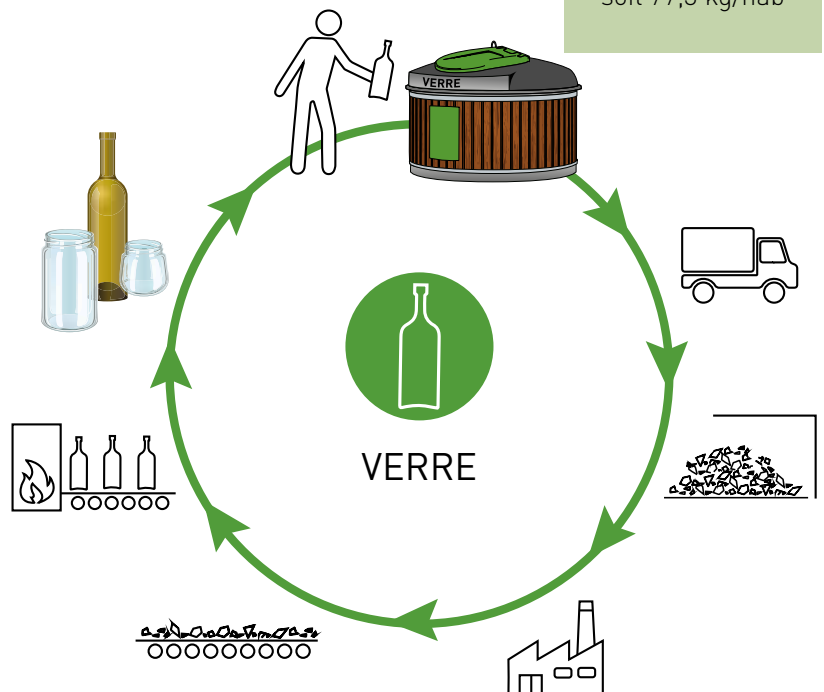
Le calcin est chauffé à 1500°C produisant ainsi du verre liquide. Ce verre fondu est retiré du four, refroidi à une température uniforme et coupé en « paraisons » (masse de verre en fusion). Chaque paraison tombe dans un moule qui sera soufflé pour former un contenant en verre.

Les contenants formés passent dans l'étenderie, une machine qui les recuit et les refroidit graduellement afin de libérer le verre des contraintes et de le renforcer.

Évolution des tonnages du VERRE (2015-2021) :



**4 846 t**  
de verre collectées  
en 2021  
soit 77,3 kg/hab



## 2 • Les Emballages et Papiers

### > La collecte



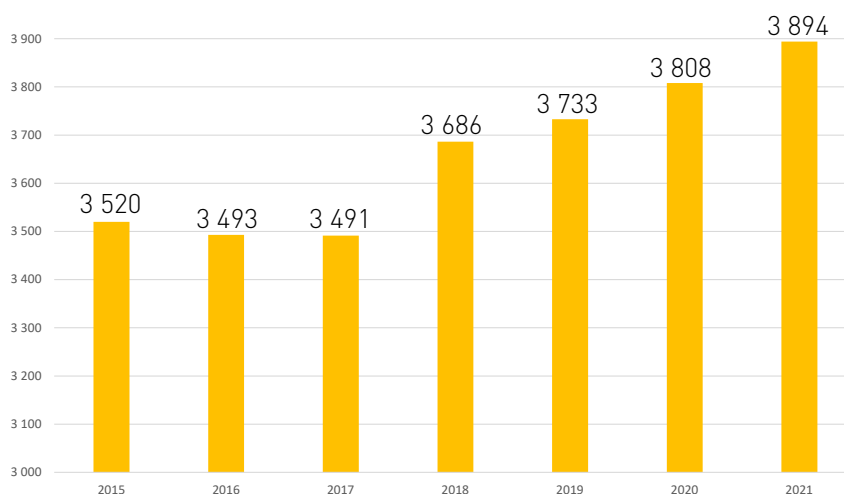
Les 3 collectivités adhérentes au SITOM assurent la collecte des Emballages et Papiers et leur vidage au quai de transfert du SITOM à Passy (sur le site de l'unité de valorisation énergétique).

### > Le traitement

Au quai de transfert, les Emballages et Papiers sont compactés pour réduire le volume à transporter jusqu'au centre de tri Excoffier de Villy-le-Pelloux (à proximité d'Annecy, à environ 70 km de Passy).

Au centre de tri, les Emballages et Papiers sont séparés par matière, mis en balles et rejoignent ensuite les sites de recyclage.

Évolution des tonnages des EMBALLAGES et PAPIERS (2015-2021) :



**3 894 t**  
d'Emballages et  
Papiers collectées  
en 2021  
soit 62,1 kg/hab



À partir de  
Janvier 2023, il  
sera possible de  
déposer tous les  
emballages en  
plastique dans le  
bac de tri.



► Tonnage recyclé par matière

Matière	Quantités en 2021 (en T)	Lieux de Recyclage (département ou pays)	Produits recyclés
Journaux Magazines Revues	701	Norske skog golbey (88)	Papier, journaux, magazines
Cartonnettes	1148	Emin Leydier Saica (26)	Cartons, papier kraft, sacs en papier, ...
Gros de magasin (papiers de qualité inférieure, ex : cahiers, enveloppes...)	565	Burgo Group (Italie) Saica (Espagne)	Papier toilette, essuie-tout, ...
Briques alimentaires	30	Lucart (88)	Papier cadeau, papier kraft, papier de soie, ...
Aluminium	21	Affimet (60)	Pièces automobiles, mobilier, ...
Acier	124	Winoa (38)	Outils, chariots de supermarché, casseroles, ...
Plastique PET Clair	143	France Plastiques Recyclage (78)	Emballages alimentaires
Plastique PET Foncé	65	Freudenberg performance (68)	Fibres synthétiques
Plastique PEHD	71	Paprec plastiques (71)	Canalisations
<b>TOTAL</b>	<b>2 868</b>		

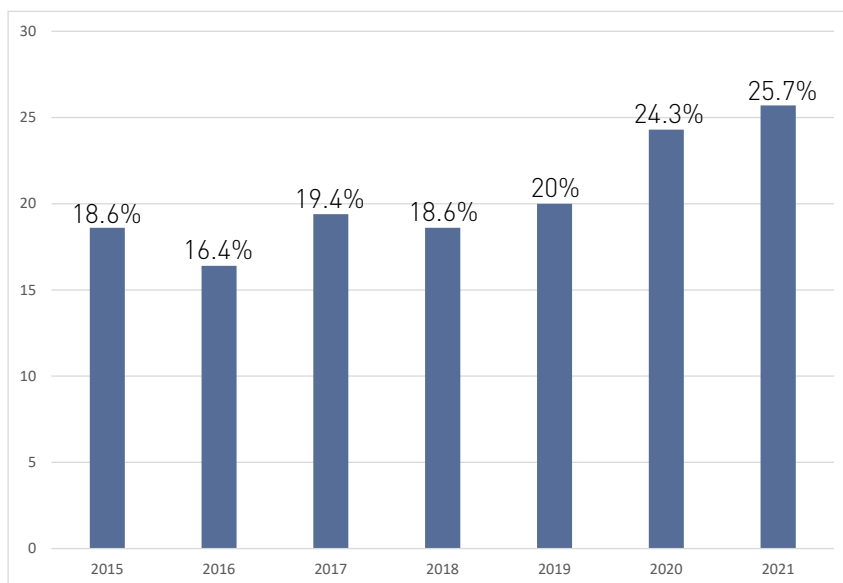
### > Les erreurs de tri

Il s'agit des déchets indésirables déposés par les usagers dans les conteneurs destinés aux Emballages et Papiers. Ces indésirables ont donc été collectés dans le bac jaune, compactés, acheminés jusqu'au centre de tri, triés et ramenés sur le site de Passy pour y être incinérés.

Les refus les plus fréquents sont toujours les bouteilles en verre, les bouteilles en plastiques avec des restes de liquide, les textiles, les sacs d'ordures ménagères et les plastiques hors bouteilles et flacons (barquettes, films, pots,...) ainsi que les gros objets (cagettes, jouets, câbles, vaisselle ...)

- > **Impact environnemental** : 53 camions ont été nécessaires pour transporter ces refus (allers / retours).
- > **Impact financier** : le surcoût est lié au transport et au tri inutiles effectués par Excoffier. En 2021, les erreurs de tri représentent 959,6 tonnes, soit un surcoût de 61 600 euros TTC.

Évolution des taux d'erreurs de tri (2015-2021) :



**959,6 t**  
erreurs de tri  
en 2021  
soit 25,7 %



### 3 • Les Ordures Ménagères

#### > La collecte



Les Ordures Ménagères sont transportées jusqu'à l'Unité de Valorisation Énergétique de Passy (UVE).

Les camions sont pesés sur le pont bascule puis déversent leur contenu dans la fosse à déchets d'une capacité de 4 000 m<sup>3</sup>.

#### > Le traitement à l'UVE de Passy

L'usine d'incinération du SITOM est conçue pour la valorisation énergétique des déchets. Sa gestion a été confiée par Délégation de Service Public à l'entreprise SET Mont-Blanc, filiale de SUEZ en 2012 ; et ce jusqu'en 2030.

C'est une usine classée « unité de valorisation » grâce à sa performance énergétique supérieure à 65%. La combustion des déchets permet la production d'électricité.

Des boues pâteuses de station d'épuration sont incinérées conjointement avec les déchets solides. L'incinération des déchets à plus de 850°C produit de l'énergie. Celle-ci est utilisée pour chauffer un circuit fermé d'eau. L'eau va ainsi être transformée en vapeur surchauffée à 350°C et 40 bars. Cette vapeur est utilisée pour faire tourner une turbine qui produit de l'électricité grâce à un alternateur. L'usine fonctionne en autonomie au niveau électrique. La partie restante de l'électricité produite est revendue à EDF.

#### LES SOUS PRODUITS D'INCINÉRATION :

Les sous-produits d'incinération sont :

- > Les mâchefers, dont la maturation est réalisée sur le site, valorisés en technique routière si leurs caractéristiques physico-chimiques sont conformes aux exigences réglementaires (circulaire ministérielle du 9 mai 1994 et 18 novembre 2011).
- > Les ferrailles, valorisées en fonderie pour fabriquer des aciers de deuxième fonte.
- > Les métaux non ferreux (Aluminium, Cuivre, etc...) extraits des mâchefers par courant de Foucault pour être recyclés.
- > Les REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) ensachés en big-bags pour être stockés en centre de stockage pour déchets dangereux à Drambon (21).

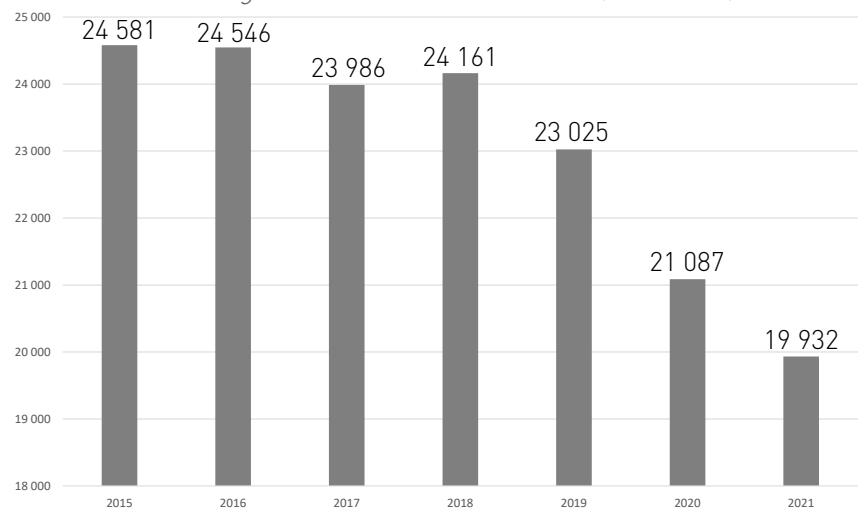


**19 932 t**  
d'OM collectées  
en 2021  
soit 318 kg  
d'OM/hab/an



**32 323 MWh**  
d'électricité  
produits en 2021  
(+ 3%)

Évolution des tonnages d'ORDURES MÉNAGÈRES (2015-2021) :

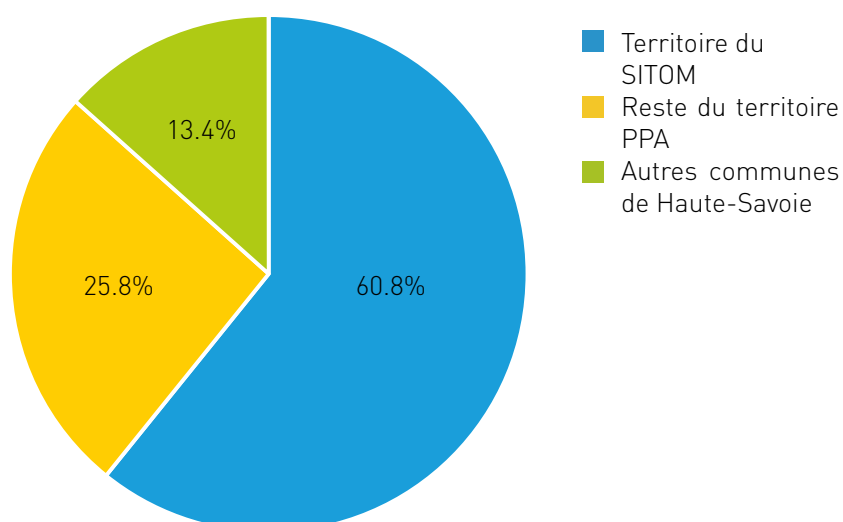


Une baisse importante des OM est à imputer partiellement à la crise sanitaire (baisse de la fréquentation touristique, fermeture des bars et restaurants...) qu'il est difficile d'estimer.

## &gt; Les déchets réceptionnés

	Origines	Tonnes 2021	Répartition 2021
Territoire du SITOM	Ordures ménagères (OM)	20 215	60.8%
	Boues et autres résidus de Stations d'Épuration (STEP)	4 658	
	Incinérables de déchèteries	3 260	
	Encombrants de déchèterie broyés	2 186	
	Refus de tri incinérés	1 075	
	Déchets de balayage de rues	463	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	4 564	
	<b>Sous-total SITOM</b>	<b>36 421</b>	
Reste du territoire PPA (Plan Protection de l'Atmosphère)	Ordures Ménagères (OM)	9 779	25.8%
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	5 659	
	<b>Sous-total PPA</b>	<b>15 438</b>	
Autres communes de Haute-Savoie	STOC (interdépannage Usine de Thonon)	855	13.4%
	SIVOM du Haut Chablais	743	
	CC Thonon Agglo	513	
	ORTEC Thonon	234	
	Déchets d'Activités Économiques (DAE)	5 683	
	<b>Sous-total 74</b>	<b>8 028</b>	
Autres départements de la Région AuRA (01)	Déchets d'Activités Économiques (DAE) ou Résidus STEP	0	0%
	Ordures ménagères (OM)	0	
	Déchets d'Activités Economiques (DAE)	0	
	<b>Sous-total Autres départements de la Région AuRA</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL réceptionné</b>		<b>59 887</b>	<b>100%</b>
TOTAL évacué		0	

Origines de déchets incinérés en 2021 à Passy :



**100 %**  
des déchets  
proviennent de  
Haute-Savoie.

► **Surveillances environnementales de l'UVE**

En tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), l'unité de valorisation énergétique par incinération de Passy est soumise à une étroite surveillance sur ses impacts environnementaux par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL).

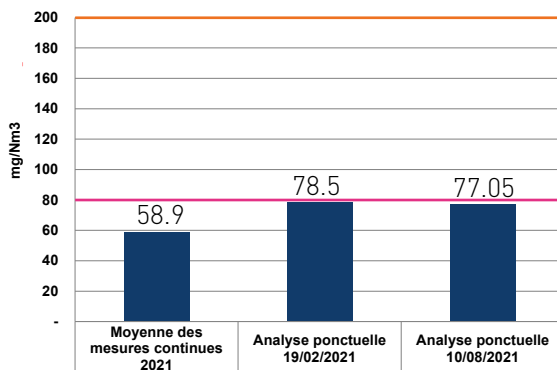
L'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine d'incinération impose des limites au niveau des polluants rejetés dans les fumées. Des analyses sont réalisées en continu et certaines en semi-continu (Dioxines Furanes et PCB DL (Dioxyne Like)) et d'autres sont effectuées 2 fois par an.

L'exploitant envoie un rapport tous les mois à la DREAL avec le détail du fonctionnement de l'usine et l'ensemble des résultats d'analyses. Ces rapports sont consultables au SITOM et à la mairie de Passy.

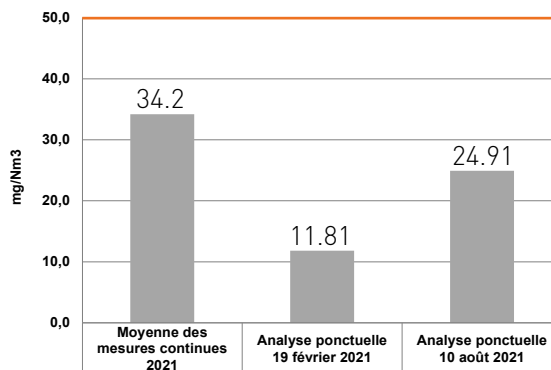
Polluants	Formule	Quantités 2021 UVE Passy (kg/an)	Quantités 2016 CCPMB (kg/an)	Part UVE 2021 / CCPMB 2016 (en %)
Oxydes d'azote	NOx	15 119	493 890	3%
Dioxyde de soufre	SO2	8 875	68 600	12.90%
Monoxyde de carbone	CO	4 997	3 174 000	0,16%
Ammoniac	NH3	485	134 010	0.36%
Acide chlorhydrique	HCl	465	Non évalué	Non évalué
Composé organique volatil (en composé organique total)	COV en COT	575	530 000	0,11%
Poussières totales	PM	221	216 300	0,10%
Fluorure d'hydrogène	HF	1.7	Non évalué	Non évalué

Les principaux résultats pour l'année 2021 sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Emissions d'oxydes d'azote NOx (2021) :



Emissions de Dioxyde de soufre SO2 (2021) :

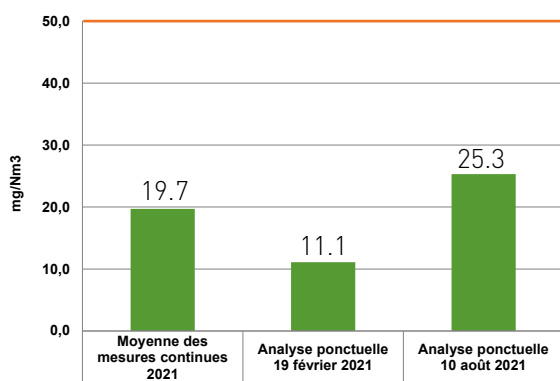


**NOx** : Oxyde d'azote  
**SO2** : Dioxyde de soufre

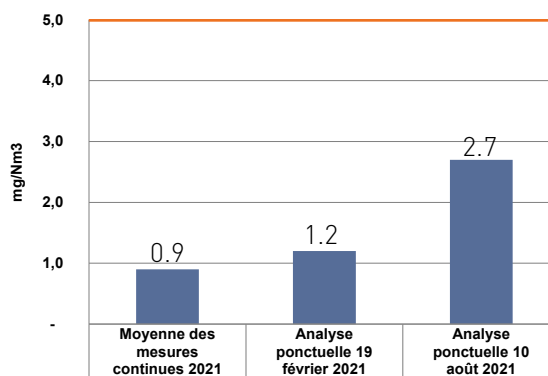
— Limite réglementaire nationale  
— Limite arrêté préfectoral



Emissions de CO (2021) :

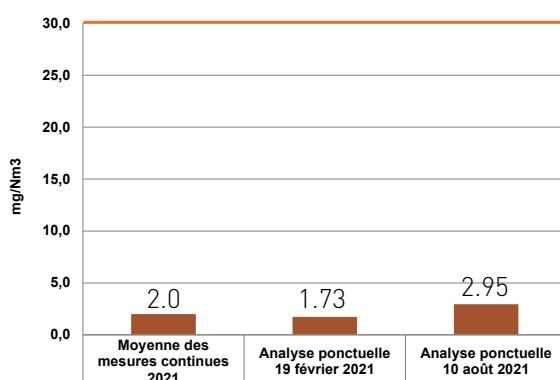


Emissions des poussières (2021) :

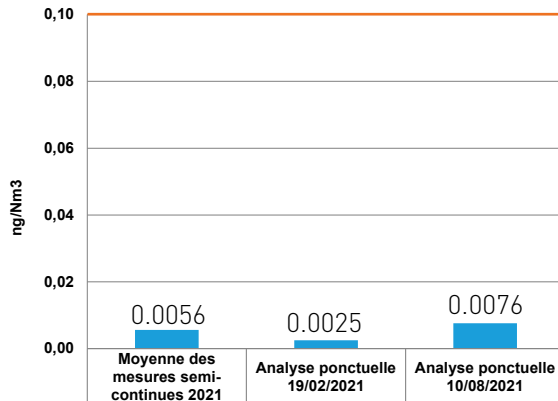


**CO** : Monoxyde de Carbone  
**NH3** : Ammoniac  
**HCl** : Acide Chlorhydrique  
**COV en COT** : Composé Organique Volatil exprimé en Composé Organique Total

Emissions de NH3 (2021) :

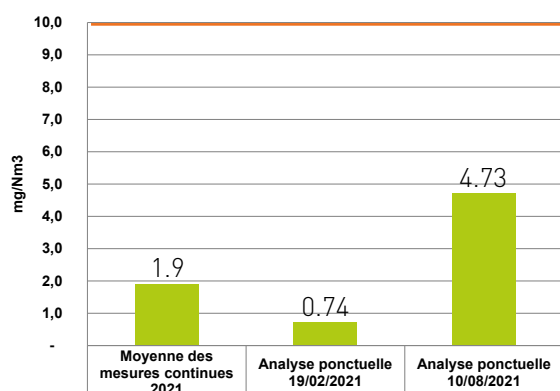


Emissions de dioxines - furanes (2021) :

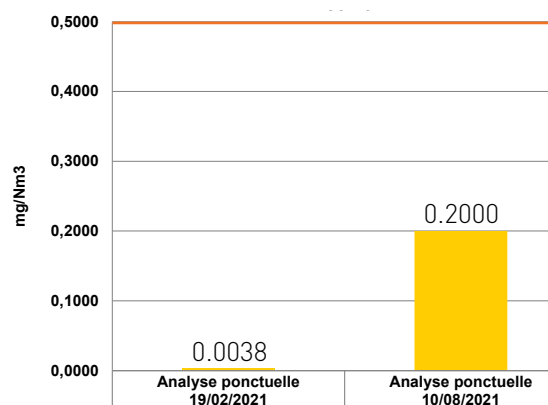


— Limite réglementaire nationale

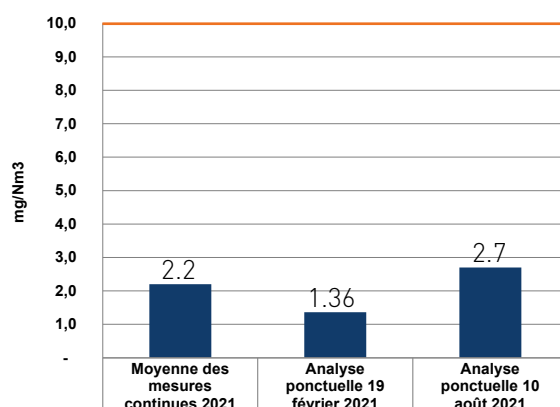
Emissions de HCl (2021) :



Emissions de métaux lourds (2021) [Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V] :



Emissions de COV en COT (2021) :



## ► Les modalités de surveillance et de contrôle

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation de l'usine, l'exploitant doit mener annuellement un programme de surveillance par la réalisation de prélèvements à proximité de l'usine et sur un site de référence « témoin » éloigné de l'usine.

### 1. Auto-surveillance du site par l'exploitant

Les prélèvements sont réalisés annuellement sur :

- > des végétaux (thym et choux)
- > du lait
- > des lichens
- > des retombées atmosphériques
- > les sols (tous les 3 ans)

Les concentrations de dioxines-furanes, de PCB-DL et de 13 métaux lourds (As, Cd, Co, Cr, Cu, Hg, Mn, Ni, Pb, Sb, Tl, V, Zn) sont recherchées dans chaque prélèvement.

Les résultats des analyses 2021 seront présentés à la Commission de Suivi de Site (CSS) le 1er Juillet 2022 présidée par le Sous-préfet en présence des représentants des services de l'État, des communes de Passy, Saint-Gervais et Servoz et des associations de riverains et environnementales.

Les résultats ne démontrent pas d'impact lié à l'usine d'incinération sur l'environnement. Sur l'ensemble des sites de prélèvements :

- Les teneurs en dioxines-furanes et PCB-DL sont conformes aux teneurs attendues en absence de sources d'émissions dans l'environnement proche.
- Les seuils réglementaires ne sont pas dépassés pour le thym, le chou et le lait. Les teneurs mesurées sont toutes conformes aux valeurs habituelles.

Ces résultats sont confirmés par Atmo dans le cadre du réseau de surveillance régional des dioxines et métaux lourds auquel le SITOM participe depuis 2015.

### 2. Les contrôles effectués par les services de l'état

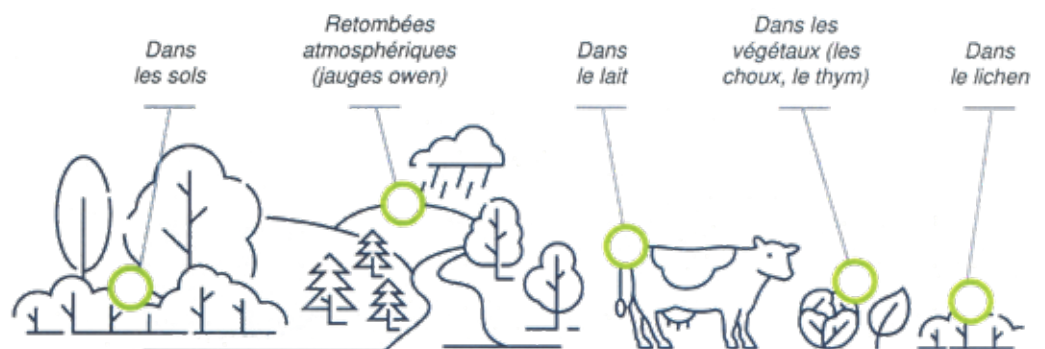
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) a en charge le suivi et le contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement et est chargée à ce titre de

- > Examiner les résultats de l'ensemble de surveillance, à la cheminée et dans l'environnement, transmis par l'exploitant,
- > Réaliser un contrôle approfondi par an sur site au cours duquel elle examine les prescriptions relatives à l'exploitation de l'installation,
- > Diligenter des contrôles inopinés par un organisme agréé, suivant des méthodes normalisées.



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

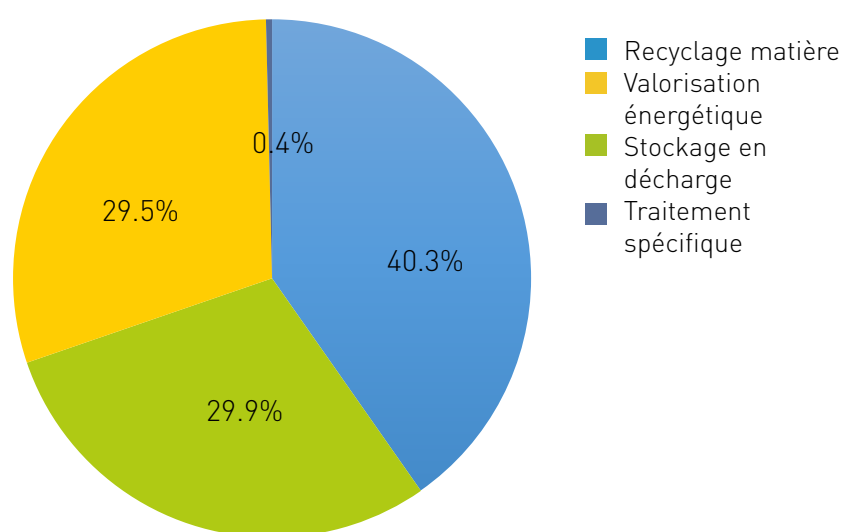
AUVERGNE -  
RHÔNE-ALPES



## 4 • La déchèterie de Passy

Compte-tenu de sa situation géographique sur le site de l'UVE, la gestion de la déchèterie de Passy est de la compétence du SITOM. Comme l'UVE, la déchèterie est sous contrat de DSP avec SET Mont-Blanc.

Catégories	Destination	Tonnes		
Déchets Verts	Compostière de Savoie (Publier74)	1 932.8		
Ferrailles	Portigliati (74)	317.2		
Pneumatiques	Filière GRANULATEX	77.6		
Papiers Cartons	Papeteries	181	Recyclage matière	2 671.9 t
Huiles végétales	SERPOL	2.9		
Textiles	Tri Vallées (73)	4.96		
Piles / Batteries	Recyclage	2.4		
D3E	Filières OCAD3E	153.8		
Bois	Excoffier	56.8		
Encombrants Broyés	UVE Passy (74)	755.8	Valorisation énergétique	1 984.7 t
Incinérables	UVE Passy (74)	1 162.9		
Huiles de vidange	FAURE	9.2		
Gravats	Nantet Recyclage	1 470.7	Stockage en décharge	1 956 t
Encombrants	CET2 Satolas (38)	485.4		
DDS SET	SERPOL	10.8	Traitements spécifiques	24.7 t
DDS des particuliers	Filière EcoDDS (TRIALP)	13.9		
<b>TOTAL 2021</b>		<b>6 638</b>		



## 5 • La décharge de la Frasse

### > Historique

1974

Ouverture de la décharge de la Frasse.  
Achat d'un broyeur pour diminuer le volume des déchets.

1995

Fermeture définitive. 320 000 tonnes de déchets ont été entreposés.

2015

Travaux de remise en état pour remédier à la dégradation de sa couverture argileuse aux infiltrations d'eau de pluie dans les déchets (coût: 450 000 €).

### À partir de 1995

Analyses sur les lixiviats et les eaux souterraines

### > Les lixiviats

Les eaux qui ont été en contact avec les déchets sont collectées et transportées jusqu'à la station d'épuration de Passy pour y être traitées.

En 2021, 19 960 m<sup>3</sup> ont ainsi été traités. Les travaux de couverture réalisés en 2015 pour limiter les infiltrations d'eau ont permis de réduire ce volume. De plus, la quantité de lixiviats évolue chaque année en fonction de la pluviométrie et de la fonte des neiges.



19 960 m<sup>3</sup>  
de lixiviats traités  
en 2021





## INDICATEURS FINANCIERS

### 1 • Le Verre et les Emballages et Papiers

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

### 2 • Traitement des Ordures Ménagères

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

### 3 • La déchèterie de Passy

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

### 4 • La décharge de la Frasse

- > Dépenses directes
- > Recettes directes

### 5 • Les déchets compostables

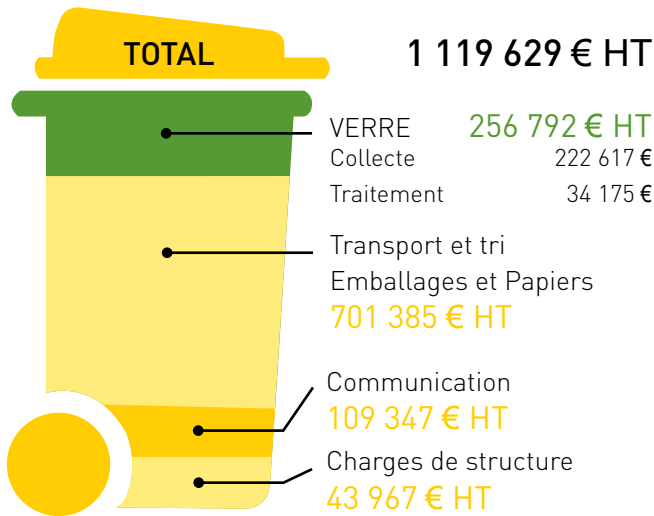
#### 6 • Structure du coût

- > Nature des charges
- > Nature des produits
- > Répartition des charges, des produits et du financement

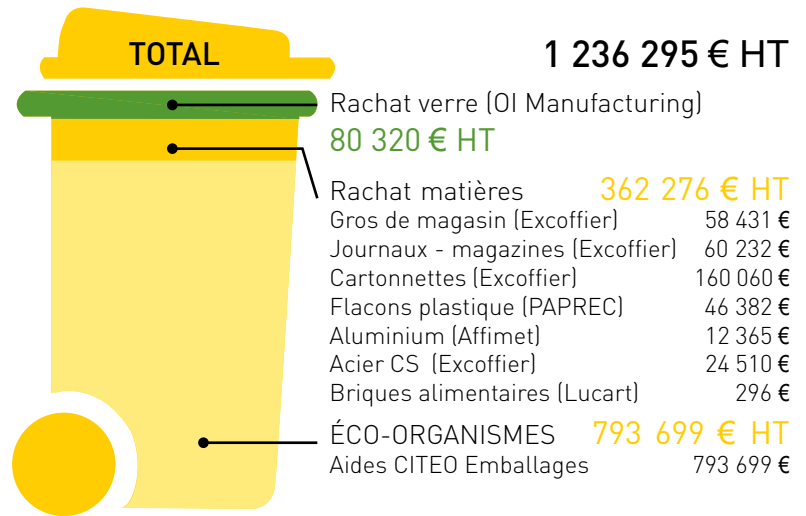
### 7 • Coût des différents flux de déchets

## 1. Le Verre et les Emballages et Papiers

### > Dépenses directes

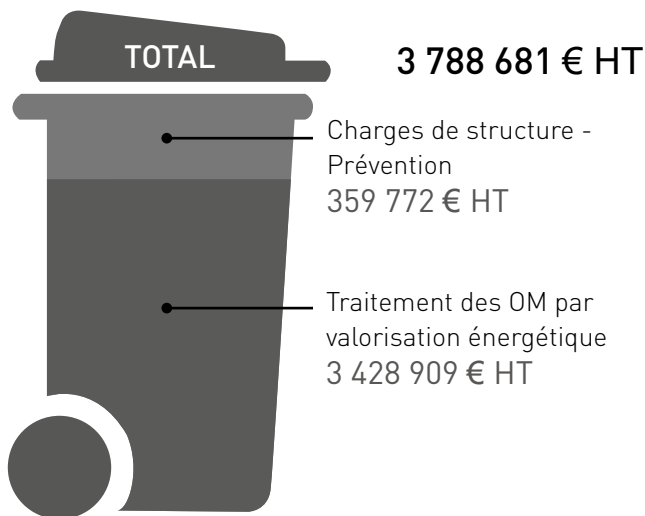


### > Recettes directes

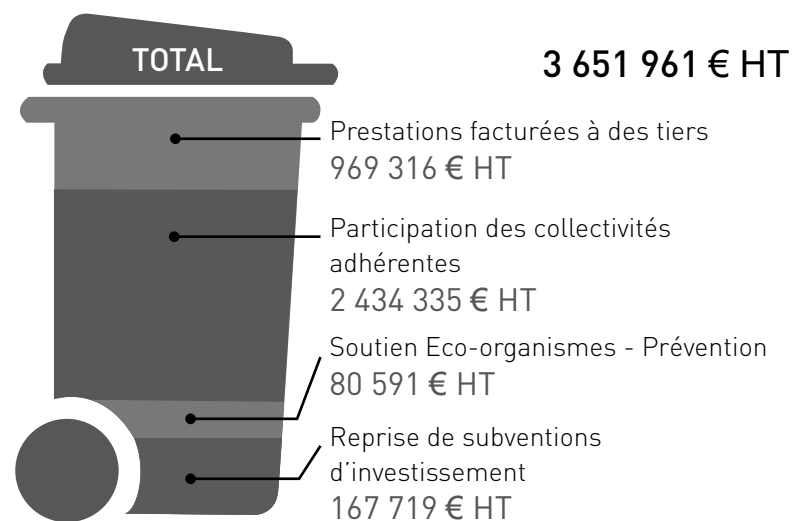


## 2. Traitement des Ordures Ménagères

### > Dépenses directes



### > Recettes directes



## 3. La déchèterie de Passy

### > Dépenses directes (€ HT)

	Année 2021
Contrat SET MONT-BLANC	605 469 €
Charges de structure - Prévention	52 372 €
Dépense traitement des déchets incinérables y compris TGAP	137 669 €
<b>TOTAL</b>	<b>795 510 €</b>

### > Recettes directes (€ HT)

	Année 2021
Participation de la CC PMB et CC VCMB aux charges d'exploitation avec TGAP	717 989 €
Prévention	4 206 €
Recettes Eco-organisme	32 929 €
<b>TOTAL</b>	<b>755 124 €</b>

## 4 • La décharge de la Frasse

### > Dépenses directes (€ HT)

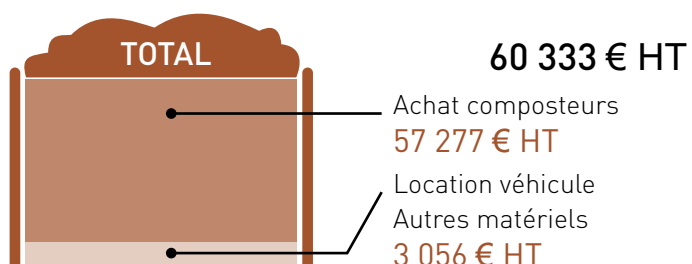
	Année 2021
Assainissement	27 548 €
Electricité	976 €
Locations immobilières	1 285 €
Analyses lixiviats et eaux souterraines	4 842 €
Entretien terrain, clôtures	9 844 €
Surveillance, entretien et télégestion pompes	9 026 €
Charges de structure	2 181 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 702 €</b>

### > Recettes directes (€ HT)

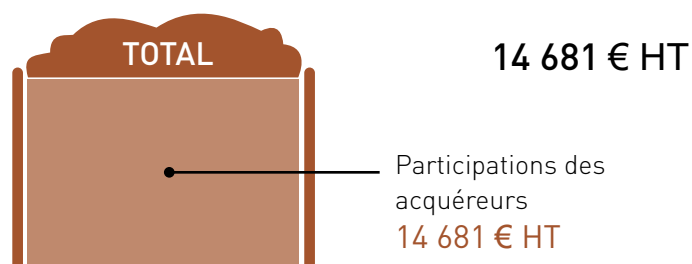
	Année 2021
Participation des collectivités adhérentes	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 000 €</b>

## 5 • Le compostage

### > Dépenses directes

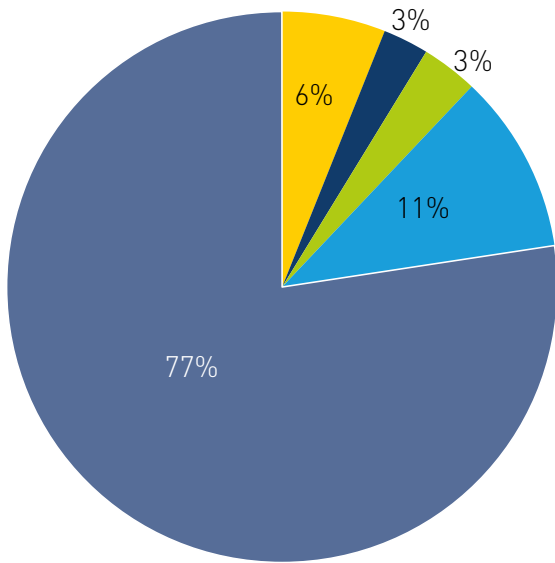


### > Recettes directes



## 6 • Structure du coût

### > Nature des charges

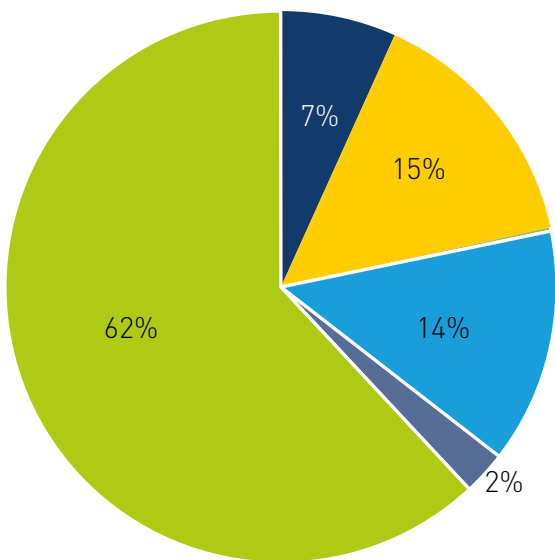


Postes de charges (€ HT) :

Charges fonctionnelles charges de structure + charges de communication	423 581 €
Charges de prévention	187 602 €
Charges de collecte	230 755 €
Charges de transfert/transport/tri	735 560 €
Charges de traitement	5 406 482 €

TOTAL : **6 983 980 € HT**

### > Nature des produits



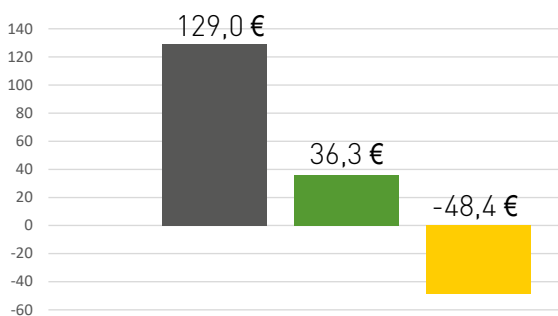
Postes de produits (€ HT) :

Vente de matériaux	442 597 €
Prestations à des tiers	969 316 €
Autres produits	14 681 €
Soutiens	902 714 €
Reprises des subventions d'investissement « amortissement »	167 719 €
Contribution des collectivités adhérentes	4 063 145 €

TOTAL : **6 560 172 € HT**

## 7 • Coût des différents flux de déchets

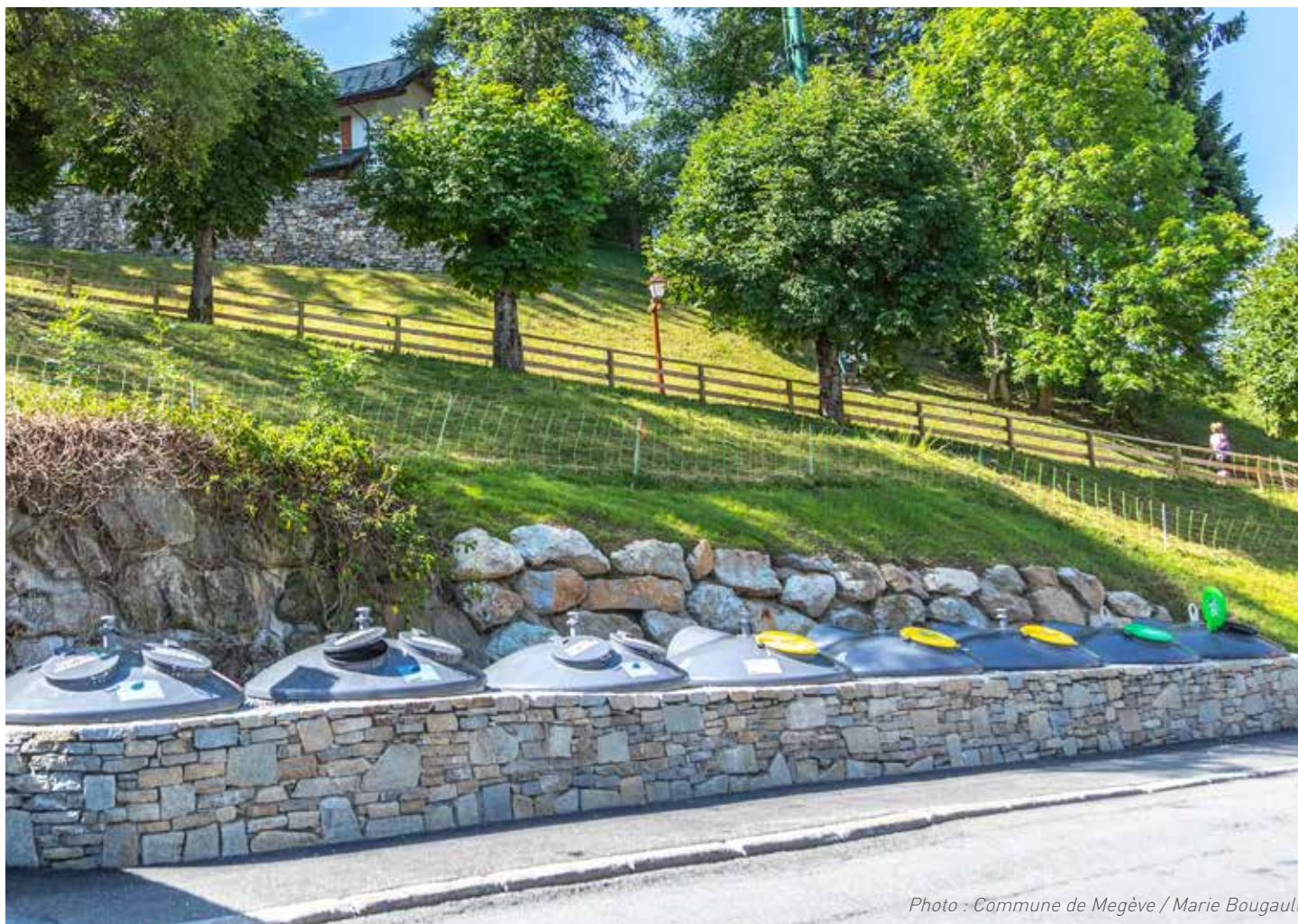
Coût aidé en euros / tonne (HT) :



■ OMR  
■ Verre  
■ Emballages et Papiers

Coût aidé =  
coût complet  
- recettes  
industrielles  
- soutiens des  
écoorganismes  
- prestations à  
des tiers





*Photo : Commune de Megève / Marie Bougault*

## LES CHIFFRES CLÉS

## LE SITOM DES VALLÉES DU MONT-BLANC

**3**  
Communautés  
de Communes ou  
d'Agglomération

**20**  
communes

**62 687**  
habitants



1 PRÉSIDENTE  
Christèle REBET  
2 VICE-PRÉSIDENTS  
Stéphane ALLARD  
Marie-Noëlle FLEURY



1 DIRECTRICE  
1 SECRÉTAIRE  
COMPTABLE  
5 ANIMATEURS

## COMPÉTENCES

TRAITEMENT DES  
DÉCHETS

INFORMATION  
SENSIBILISATION

PRÉVENTION  
RÉDUCTION DES  
DÉCHETS

## PRÉVENTION / SENSIBILISATION



**90**  
animations  
scolaires



**34**  
parents  
rencontrés



**228 t**  
de textiles  
collectées



**58 200**  
exemplaires de  
«Les consignes  
de tri» distribués

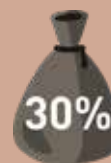


**8 508**  
visiteurs sur le  
site internet

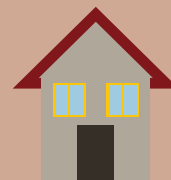


**38**  
événements  
avec prêt de  
matériel

## LE COMPOSTAGE



des Ordures Ménagères sont  
des déchets compostables



**6 042**  
foyers équipés



**126**  
sites de  
compostage  
collectif

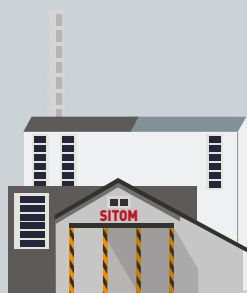
**461 t** DE DÉCHETS  
DÉTOURNÉS

OBLIGATION DE VALORISER LES  
BIODÉCHETS D'ICI 2023.



La loi AGECL du 10 Février  
2020 prévoit l'obligation  
de valorisation des  
biodéchets pour tous les  
producteurs ou détenteurs de  
biodéchets au plus tard le 31  
décembre 2023.

## LE PÔLE MULTIFILIÈRES DE PASSY



1 UNITÉ DE VALORISATION  
ÉNERGÉTIQUE  
d'une capacité de 60 000 TONNES / AN

1 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC  
Délégataire : SET MONT-BLANC (filiale SUEZ)

2 QUAIS DE TRANSFERT  
• Plateforme du verre  
• Quai de transfert des Emballages et Papiers

DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS  
59 887 TONNES  
PROVENANCE : 100% DE LA HAUTE-SAVOIE  
(60% du territoire du SITOM)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE  
32 323 MWh D'ÉLECTRICITÉ PRODUITS EN 2021

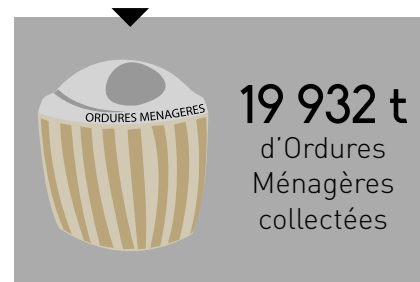
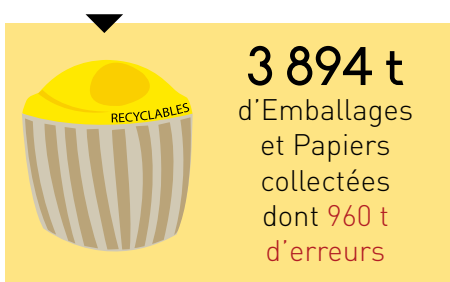
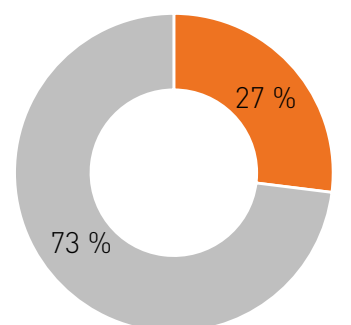
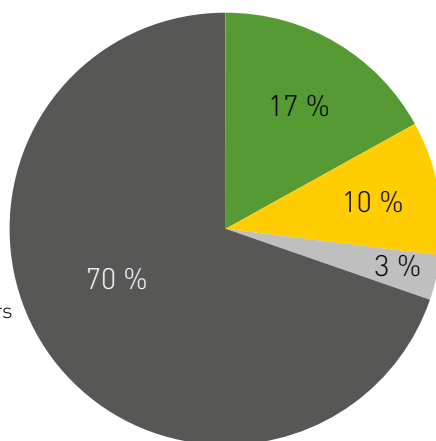
DÉCHÈTERIE DE PASSY  
6 544 TONNES COLLECTÉES

## LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

# Année 2021

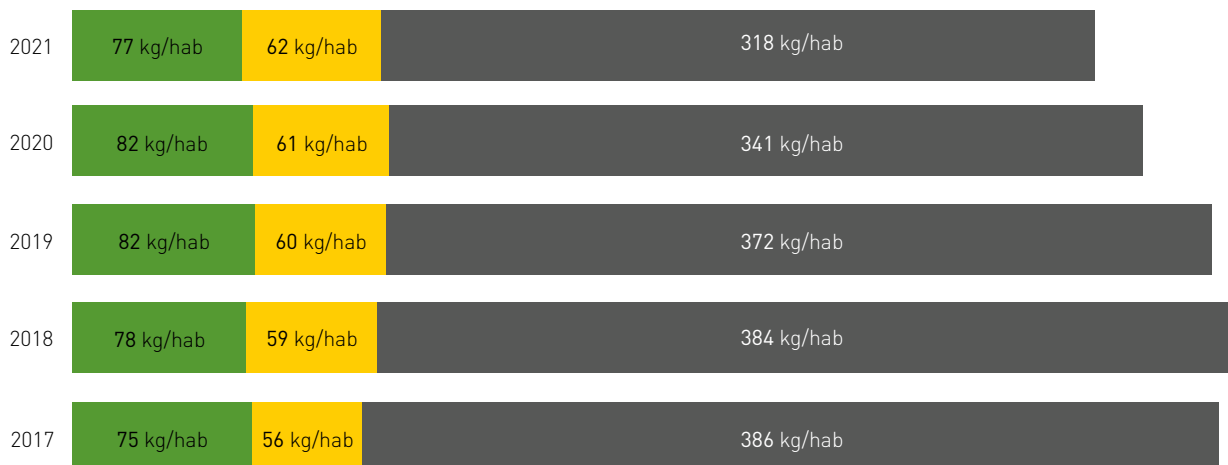
### RÉPARTITION DES DÉCHETS

- Verre
- Emballages et Papiers valorisés
- Erreurs de tri
- Ordures Ménagères résiduelles

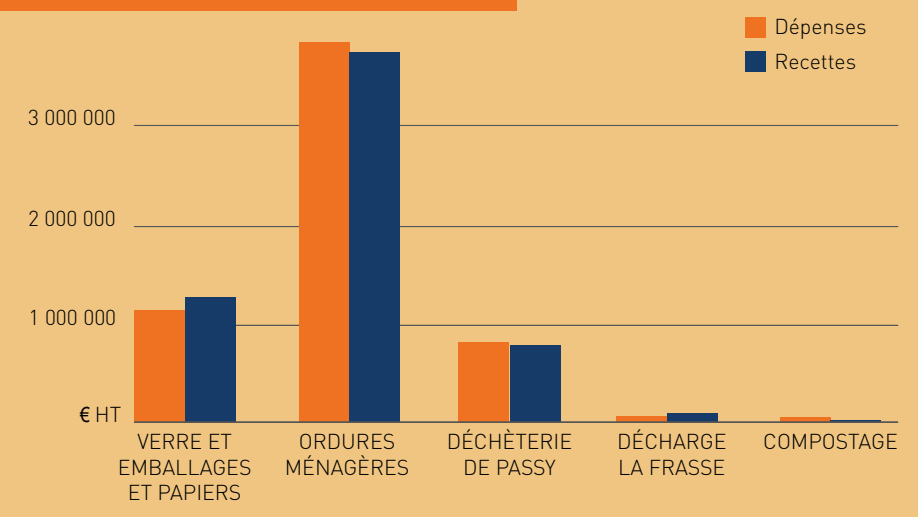


### ÉVOLUTION 2017 - 2021

Une baisse des OM est à imputer à la crise sanitaire depuis 2020 (baisse de la fréquentation touristique, fermeture des restaurants, ...)



### LES INDICATEURS FINANCIERS



### MOTS CLÉS

- CC** : Communauté de Communes
- UVE** : Unité de Valorisation Énergétique
- OM** : Ordures Ménagères
- PAV** : Point d'Apport Volontaire
- Ne pas imbriquer** : séparer
- DEEE** : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique
- Éco-organismes** : ils soutiennent techniquement et financièrement les collectivités dans la prise en charge et la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Ensemble, réduisons  
et triions nos déchets!



*Imprimé sur papier 100% recyclé par l'imprimerie Gutenberg*



269, rue des Egratz  
74190 PASSY  
04 50 78 10 48  
contact@sitom.fr

[www.sitomvalleesmontblanc.fr](http://www.sitomvalleesmontblanc.fr)